

**Lancement du
Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion
des Premières Nations et des Inuit**

Une entente historique entre les Premiers Peuples, la CCQ et les associations patronales et syndicales de la construction pour bâtir le Québec ensemble

Trois-Rivières, le 13 novembre 2024 – Aujourd'hui, à Trois-Rivières, **la Commission de la construction du Québec (CCQ)** lance aux côtés des Premières Nations et des Inuit ainsi que des partenaires de l'industrie le **Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit**, dans le cadre du 5^e Cercle économique régional des Peuples autochtones et du Québec.

« Au cœur de ce moment historique de réconciliation économique et sociale, la CCQ a nourri un dialogue essentiel entre les peuples des Premières Nations et des Inuit, les associations patronales et syndicales et les instances gouvernementales. Les **24 mesures** de ce plan d'action, dont certaines sont déjà en place, sont un gage de succès afin de répondre adéquatement pour livrer le carnet de commandes ambitieux du Québec et le bâtir ensemble. »

— **Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ**

En avril 2019, la CCQ a lancé une grande démarche collaborative pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit dans l'industrie de la construction dont les objectifs sont d'apporter une réponse adéquate aux demandes exprimées par les Premières Nations et les Inuit de manière globale, et de permettre à la CCQ de coordonner des efforts structurés avec les partenaires de l'industrie via l'élaboration du **Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit**.

Loi modernisant l'industrie de la construction

En adoptant la loi modernisant l'industrie de la construction au printemps dernier, le gouvernement du Québec a permis la mise en place de mesures dédiées aux communautés autochtones et Inuit. Ce faisant, le gouvernement a favorisé une meilleure représentativité des membres des Premières Nations et Inuit à l'industrie de la construction. Un accès facilité, une plus grande mobilité et une implication dans le référencement de travailleurs, travailleuses issues des premiers peuples sont aussi prévus dans la loi.

« Certains aspects du Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit lancé aujourd'hui ont été accélérés grâce à la mise en vigueur de la Loi 19 qui comprend l'encadrement nécessaire à la CCQ pour aller de l'avant avec les diverses mesures. Il s'agit d'une avancée pour le Québec et pour les Peuples des Premières Nations et Inuit. Je salue tous les acteurs impliqués qui ont collaboré de bonne foi pour contribuer à l'élaboration de ce plan. » — **M. Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec**

Quelques-unes des 24 mesures du Plan :

- Promouvoir la diversification des choix professionnels et de l'entrepreneuriat en construction, et valoriser la participation de la main-d'œuvre et des entreprises autochtones;
- Offrir une expérience client adaptée aux Premières Nations et aux Inuit;
- Adapter l'enseignement et l'apprentissage des programmes d'études aux besoins des communautés pour favoriser la réussite scolaire;
- Accompagner et outiller les partenaires pour faciliter le maillage entre la main-d'œuvre en recherche d'emploi et les entreprises;
- Créer la région de travail CCQ Eeyou Istchee Baie-James et implanter des mesures particulières pour le Nunavik.

Cible pour 2034

Le plan vise que 1 % de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction assujettis à la loi R-20 soit issue des Premières Nations et des Inuit. Actuellement, elle se situe à 0,38 %.

« Le plan propose des solutions équilibrées qui valorisent les intérêts de toutes les parties impliquées. Grâce à une approche constructive, des dialogues ouverts et une vision partagée, nous avons relevé les défis avec succès. Le résultat est un plan stratégique et inclusif qui reflète la diversité des voix et des points de vue de notre comité et des parties prenantes. »

— Les membres du comité aviseur du Plan regroupant toutes les communautés des Premières Nation et des Inuit du Québec

« D'une même voix, les associations syndicales et patronales saluent cette alliance exemplaire, qui s'inscrit dans la continuité d'une industrie de la construction plus inclusive et respectueuse de la diversité du Québec. Les partenaires de l'industrie de la construction, le Gouvernement de la Nation Crie et les Jamésiens et Jamésiennes viennent d'accomplir une avancée majeure en collaborant main dans la main pour créer la région de travail CCQ Eeyou Istchee Baie-James. Cette démarche démontre notre capacité collective à écouter les Premières Nations et Inuit, et à répondre à leurs besoins. Grâce à une concertation remarquable de tous les acteurs, nous avons bâti un projet rassembleur et respectueux, marqué par une grande ouverture et une reconnaissance des différentes réalités. »

— L'ensemble des associations syndicales et patronales du secteur de la construction œuvrant sous la loi R-20ⁱ

Consultez ici le [Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit de la CCQ](#)

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre

de nombreux services à la clientèle qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et au soutien aux relations de travail de l'industrie de la construction.

Source : Johanne Brunet
 Direction des affaires publiques et des communications
 514 341-7740, poste 6373
 medias@ccq.org
 Site Web : ccq.org
 Facebook.com/ccq

-
- ⁱ **Associations syndicales** : Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – International ([CPQMCI](#)), Centrale des syndicats démocratiques – Construction ([CSD-Construction](#)), Confédération des syndicats nationaux – Construction ([CSN-Construction](#)), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Construction ([FTQ-Construction](#)), Syndicat québécois de la construction ([SOC](#))
 - **Associations patronales** : Association de la construction du Québec ([ACQ](#)) Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec ([ACRGTO](#)), Association des entrepreneurs en construction du Québec ([AECQ](#)), Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec ([APCHQ](#)), Corporation des maîtres électriciens du Québec ([CMEQ](#)), Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec ([CMMTO](#))